



Syndicat CGT - EVSPC

Espaces verts, Sports, Prévention et Cimetières

3, rue du Château d'eau 75010 Paris

Tél. : 01.44.52.77.10 / fax : 01.44.52.77.29

OSEG : ATTENTION !

Lors de la mise en place de l'ARTT en 2001, le corps des OSEG (maintenant ATEE), ainsi que les chefs de secteur, ont obtenu des dispositions particulières reconnaissant la pénibilité de leur métier. Ils travaillent de ce fait une heure de moins par semaine, soit 34 heures au lieu de 35 heures.

Cela se traduit par 3 JRTT de plus par an et une diminution du temps de travail de 18 minutes par jour de novembre à février.

Les horaires des oseg sont donc les suivants :

De mars à octobre : 7h30-16h18 dans les parcs, jardins et bois

7h42-16h30 dans les cimetières

De novembre à février : 8h-16h30 pour tous

En 2006, suite à la restructuration de la DEVE, le corps des OSEG a été plus ou moins dispersé. Les agents étant rattachés soit à l'atelier de jardinage, soit aux ateliers d'architecture.

Or ce ne sont pas les mêmes horaires ! Certains Agents de Maitrise, pour se simplifier le travail veulent gérer les OSEG comme les jardiniers en leur appliquant les mêmes horaires. Dans ce cas ils perdent le bénéfice de leur statut spécifique !

En aucun cas vous ne devez vous laisser imposer les horaires des jardiniers, ni même choisir entre les 3 formules (A,B et C) qu'on vous propose !

Soyez vigilants !

Vous avez droit à 3 JRTT de plus que les jardiniers ! C'est écrit dans le protocole d'accord de l'ARTT...

Vous avez droit à une réduction de temps de travail de 18 mn par jour de novembre à février ! ce qui vous donne des horaires différents. C'est écrit dans le protocole d'accord de l'ARTT...

Si la Mairie veut harmoniser les horaires, la modification doit passer au Conseil de Paris avant d'être appliquée, et dans ce cas elle devra vous donner des JRTT en plus pour compenser !

Alors n'acceptez pas de changement d'horaires

et vérifiez vos JRTT....

Pour nous faire entendre, pour défendre nos acquis sociaux et nos conditions de travail, pour de nouveaux acquis et faire aboutir nos revendications, il faut une CGT forte :

ADHÉREZ À LA CGT !

NOM _____ **PRÉNOM** _____

Service _____ **Grade** _____

Adresse domicile _____

_____ Tel : _____

À remettre à un délégué de votre connaissance ou à envoyer au syndicat

CGT-EVSPC

Bourse du Travail -3, rue du Château d'Eau -- 75010 PARIS

Tél 01 44 52 77 10

Ce matériel a été tiré grâce aux cotisations des adhérents de la CGT-EVSPC